

**Procès-verbal du conseil municipal
du 27 janvier 2026**

Approuvé par le conseil municipal du 5 mars 2026

Le 27 janvier 2026, à 18h30, le conseil municipal de Maslives, régulièrement convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Christine Mongella, Maire.

Présents : Christine Mongella, maire, Allan Brandily, premier adjoint, Pascale Ory, deuxième adjoint, Virginie Pajon, troisième adjoint, Lionel Ardouin, Serge Bluwol, Jean-Pierre Chevessand, Christine Maubert, Jean-Marc Ménard, Jean-Louis Perchet, Elisabeth van Halteren

Absents : Aurélien Cortet, Pauline Galloux, Kathy Parnaudeau, Xavier Reneau

Procurations : -

Membres afférents, 15, présents, 11, votants, 11.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Elisabeth van Halteren est désigné à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2026-1 – Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CdG41 du syndicat mixte du SCoT vallée du Cher à la Sologne

Le Maire expose que l'article L452-13 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et l'article 2 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet « sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion. S'agissant des collectivités et établissements non affiliés, l'article L452-20 du CGFP dispose que les collectivités et leurs établissements publics qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement. Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation par une majorité qualifiée des collectivités et établissements déjà affiliés, dont l'avis est donc sollicité.

Il est proposé au Conseil de faire valoir son accord à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1 avril 2026.

2026-2 – Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement

L'article L1612-1 du CGCT indique que, dans le cas où le budget primitif d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1 janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au paiement de la dette du chapitre 16, et sur autorisation de l'organe délibérant qui précise le montant et l'affectation des crédits.

Le calcul du quart des crédits votés dans la délibération n°46/2025 n'est pas conforme car il était basé sur le montant total des dépenses d'investissement cumulées 2025. Les dépenses réelles de la section d'investissement à prendre en compte sont celles votées au budget N-1, à l'exclusion des restes à réaliser, et du montant des annuités de la dette en capital. La délibération n°46/2025 a donc fait l'objet d'une dénonciation par les services de l'état suite au contrôle de légalité.

La base de calcul est donc de 220 417€. Les dépenses d'investissement pourront ainsi être engagées, liquidées ou mandatées dans la limite de 55 104€.

Considérant les priorités définies par les commissions Voirie et des Biens communaux réunies le 8 décembre, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager, mandater ou liquider les dépenses du budget principal, avant le vote du budget primitif 2026, de la manière suivante :

Chapitre	Imputation	Nature de la dépense	Montant
21	2135	Aménagement et constructions	30 000€
21	2152	Travaux de voirie	25 104€
Total			55 104€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du maire dans les conditions exposées ci-dessus

Questions diverses

- comptes-rendus des commissions communales et des réunions intercommunales

Jean-Pierre Chevessand y représentant la commune rend compte du conseil syndical du SIEOM du 10 décembre et annonce les prochaines réunions. Le budget du SIEOM est dans l'attente du vote du budget national et du taux des taxes sur l'enfouissement des ordures dont l'augmentation probable sera répercutée sur les usagers.

Concernant le SMAEP, il annonce que la station d'épuration de Chambord sera finalement raccordée à celle de Saint-Dyé pour faire face à l'afflux des périodes touristiques. Le passage par l'Ormetrou n'est pas encore acquis mais semble raisonnable et plus logique et il permettrait de régler les difficultés d'approvisionnement en eau potable des deux fermes de la Tuilerie et l'Ormetrou.

Au sujet des représentations de la commune dans les différents syndicats, le maire attire l'attention des différents représentants sur le fait que leur mandat se poursuivra après les élections municipales en cas de réunion nécessaire et en attendant la désignation de nos nouveaux « ambassadeurs ».

- Infos diverses et tour de table

Sur interpellation de Serge Bluwol, le maire fait un point sur l'état du personnel et la situation des deux agents dont l'état de santé impose des adaptations de postes.

La séance est close à 20h00.

Fait à Maslives, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance

Christine Mongella

